

REFERENCE: SCA/2/18 (24)

Le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés présente ses compliments aux représentants permanents des États Membres et aux observateurs permanents des États non membres auprès des Nations Unies et souhaite les informer de ce qui suit :

Le 15 octobre 2018, le Comité a approuvé **l'inscription de l'entrée** ci-dessous sur sa Liste des individus et entités faisant l'objet de sanctions – gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes – conformément au paragraphe 1 de la résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité et adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

A. Personnes

QDi.419 Nom: 1: ANJEM 2: CHOUDARY 3: n.d. 4: n.d.

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** 18 janv. 1967 **Lieu de naissance:** Welling, Londres, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **Pseudonyme fiable:** n.d.

Pseudonyme peu fiable: Abu Luqman **Nationalité:** Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **Numéro de passeport:** United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland numéro 516384722, délivré le 6 mai 2013 (Délivré par le Bureau des passeports de Glasgow, expire le 6 juin 2023) **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** Frankland Prison, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **Date d'inscription:** 15 oct. 2018 **Renseignements divers:** A fait allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), en juillet 2014. Emprisonné au Royaume-Uni en septembre 2014, il devrait être libéré en octobre 2018. La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web:

<https://www.interpol.int/en/notice/search/un/xxxx>

Les noms des personnes et entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida en application d'une décision du Comité sont

publiés sous la rubrique « Communiqués de presse » du site Web du Comité :
<https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/press-releases>.

Pour obtenir une version mise à jour de la Liste des individus et entités associés à l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, faisant l'objet des sanctions, les États Membres sont encouragés à consulter régulièrement le site Web à l'adresse suivante :
https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. La Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida est disponible en format HTML, PDF et XML et est actualisée régulièrement compte tenu des informations communiquées par les États Membres et les organisations internationales et régionales.

La Liste récapitulative des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies est aussi mise à jour suivant toutes les modifications apportées à la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida. Une version actualisée de la Liste récapitulative est disponible à l'adresse suivante :
<https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/un-sc-consolidated-list>.

Conformément au paragraphe 19 de la résolution 1526 (2004), le Secrétariat envoie automatiquement les mises à jour de la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida aux États, organisations régionales et sous-régionales par courriel peu après les avoir affichées sur le site Web du Comité. Les États Membres sont invités à communiquer toute information nouvelle ou mise à jour à ce sujet au Secrétariat par courriel à l'adresse suivante : SC-1267-Committee@un.org ou télécopie : (+1) 212-963-1300. Le Comité encourage tous les États à permettre de procéder aux mises à jour de la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida à partir d'un courriel, image écran ou affichage sur le Web.

Le 15 octobre 2018

Résumé des motifs

QDi.419 Anjem Choudary

Date de publication du résumé sur le site Web du Comité : 15 octobre 2018

Anjem Choudary a été inscrit sur la Liste le 15 octobre 2018 en application des dispositions des paragraphes 2 et 4 de la résolution 2368 (2017) comme associé à l'EIIL ou à Al-Qaida pour avoir recruté pour le compte de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115), ou soutenu, de toute autre manière, des actes ou activités de l'EIIL.

Renseignements complémentaires :

En juillet 2014, Anjem Choudary a prêté un serment d'allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115). Ce serment, mis en ligne, a également été un moyen de recruter des adeptes pour le compte de l'EIIL. Anjem Choudary a été arrêté en septembre 2014 et, au terme d'un procès, a été condamné en septembre 2016 à une peine d'emprisonnement de cinq ans et demi au Royaume-Uni. Le jury l'a déclaré coupable d'incitation au soutien de l'EIIL entre le 29 juin 2014 et le 6 mars 2015.

Avant d'être condamné, Choudary avait déclaré que, s'il était emprisonné, il poursuivrait ses activités en détention. Depuis sa condamnation et son incarcération, il n'a pas déclaré avoir renoncé à son allégeance et à son soutien à l'EIIL. En juin 2017, Anjem Choudary a été transféré de la prison Belmarsch à la prison Frankland, au Royaume-Uni, où il a été placé dans un centre d'isolement.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec l'entité susvisée :

Al-Qaida en Iraq (QDe.115), inscrit sur la Liste le 18 octobre 2004